

**ALGÉRIE TÉLÉCOM**

**DIRECTION OPERATIONNELLE JIJEL**

**SOUS DIRECTION COMMERCIALE -JIJEL**

**DÉPARTEMENT GRANDS COMPTES**

**A/ LE GÉRANT DE ETB-TCE -BOUFADENE SAMIR**

**TIZI EL-OUED.MELBOU-BEJAIA**

REF : AT /DO/SDC/DCORP/ **103** /2020

OBJET : MISE EN DEMEURE

CONTRACT N° : 13/AT/DO JIJEL/2020 .

PROJET : INSTALLATION DU RÉSEAU LAN AU PROFIT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLIC HOSPITALIER JIJEL.

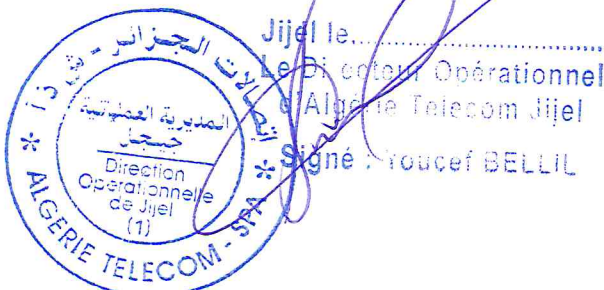
Nous avons le regret de porter a votre connaissance par la présente mise en demeure que nous accusons un retard considérable dans la réalisation du projet confié a votre entreprise dans le cadre du contrat 13/AT/DO JIJEL/2020 et ce malgré nos différentes recommandations émis :

- trois (03) mises en demeures du 06/09/2020 , 14/09/2020 et 01/10/2020 publiée sur le site WEB d'Algérie Telecom.
- invitation du 06/10/2020 pour nous permettre de procéder à la résiliation du contrat comme vous avez demandé dans votre lettre de désistement du 04/10/2020.
- Il faut savoir que cette situation a causé à notre entreprise un préjudice avéré du fait du retard sur ce projet.

A cet effet, nous vous mettons en demeure pour régler votre situation dans un délai qui ne dépasse pas les 08 jours à compter de la date de réception de cette mise en demeure ou l'affichage de cette dernière dans le site WEB D'Algérie Telecom.

Aussi il ya lieu de vous informer que tout manquement à vos obligation Vis-à-Vis d'Algérie Telecom donnera de plein pouvoir à la Direction Opérationnelle de JIJEL de procéder à la poursuite judiciaire et il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur ( la mise sur la liste noire ) .

Jijel le : **15 OCT. 2020**





Algérie Poste

Récépissé de dépôt d'un envoi  
recommandé / avec valeur

Ville de

JIJEL-SOUMMAM

Numéro de

RR00119501118

Taxe

Valeur déclarée

Contre remboursement

Poids

Type

*AS*

[Redacted]

[Redacted]

0.008

Lettre

Cadre réservé à l'expéditeur

A renseigner à l'encre, sans ratures ni surcharger

Destinataire

ETB - TCE BOUFADENE Samir

Adresse:

TIZI EL OUED - MELBOU - BEJAIA

Wilaya BEJAIA

Commun MELBOU

N° Téléphone de

Accusé de réception

Exprés



Réclamation

Le délai de recevabilité des réclamations est d'une (01) année pour le régime intérieur et de six (06) mois pour le régime international à compter de la date de dépôt de l'envoi et sous présentation de ce récépissé au niveau de l'ensemble des Etablissement Postaux (de préférence l'Etablissement Postal de l'expédition).

Date de dépôt

T.A.D

Date de